

Une politique d'asile ferme mais juste, sous une haute pression migratoire

Berne, le 6 juin 2016

Communiqué de presse

Une politique d'asile ferme mais juste, sous une haute pression migratoire

Un renforcement du principe de causalité dans le domaine de l'asile

Le nombre de demandes d'asile a fortement augmenté en Europe l'année passée et il est pratiquement certain que la Suisse sera également touchée. Afin de s'y préparer, le PLR. Les Libéraux-Radicaux exige que des mesures soient mises en place pour que le système d'asile en Suisse puisse faire face à cette nouvelle situation. Ainsi, le Conseil fédéral doit être généralement plus strict en ce qui concerne l'accueil des migrants et convenir de nouveaux accords de réadmission avec les principaux pays d'origine de ces derniers. Il est également nécessaire que des conventions d'intégration soient conclues de manière conséquente et que le non-respect de ces dernières soit sanctionné.

Le PLR exige une adaptation du statut d'admission provisoire : les réfugiés de guerre et les personnes provenant de régions instables ne devront plus bénéficier de ce statut, mais d'un statut de protection temporaire. Sinon, la politique généreuse de la Confédération concernant la reconnaissance des réfugiés et l'attribution de permis de séjour aux réfugiés admis à titre provisoire générera des coûts énormes pour les cantons et les communes. Il est nécessaire que le principe de causalité soit renforcé pour que les incitations financières soient accentuées afin que la Confédération fasse preuve de retenue lors de la reconnaissance et de l'octroi de l'admission à titre provisoire

Conclure des accords de réadmission

De nombreuses personnes admises à titre provisoire ne quittent plus le pays et les mesures de contrainte sont onéreuses et sensibles en ce qui concerne les droits de l'Homme. Le PLR exige donc que la coopération au développement avec les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en Suisse soit renforcée. L'objectif de cette démarche est la conclusion de nouveaux accords de réadmission.

Respecter les conventions d'intégration

Celui qui veut vivre en Suisse se doit de respecter notre Constitution, nos lois et les us et coutumes de notre pays. C'est pourquoi des conventions d'intégration lors de l'octroi et de la prolongation de l'autorisation de séjour de personnes ressortissantes de pays tiers doivent être conclues. Si des personnes ne s'y tiennent pas, ils se verront retirer leur autorisation de séjour.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour pour la Suisse.**

[Papier de position "Une politique d'asile ferme, mais juste, sous une haute pression migratoire"](#)

Une politique d'asile ferme mais juste, sous une haute pression migratoire

Contacts

- › Petra Gössi, présidente du PLR.Les Libéraux-Radicaux, 079 347 88 71
 - › Philippe Nantermod, vice-président du PLR.Les Libéraux-Radicaux, 076 584 34 22
 - › Philipp Müller, conseiller aux Etats, 079 330 20 79
 - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
 - › Arnaud Bonvin, porte-parole romand, 079 277 71 23
-

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne